



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE CSSS DES ÎLES VOUS INFORME QU'À COMPTER DU 4 FÉVRIER 2013, LES PRÉLÈVEMENTS POUR LES LABORATOIRES SE FERONT MAJORITAIREMENT SANS RENDEZ-VOUS

Îles-de-la-Madeleine, le 23 janvier 2013 – Dans la plupart des Centres de santé et de services sociaux du Québec, depuis plusieurs années, les prélèvements des laboratoires se font sans rendez-vous. Au CSSS des Îles, nous commencerons cette pratique à compter du 4 février 2013. Pour les gens ayant déjà un rendez-vous après cette date, nous vous suggérons de vous présenter au moment déjà prévu.

Il est important de rappeler aux gens qu'ils doivent se présenter à l'un des centres de prélèvements situés dans les CLSC, aux horaires habituels, avec la requête de prélèvements qui leur a été remise par le médecin ou la secrétaire médicale.

Au CLSC de Cap-aux-Meules, à leur arrivée, les gens doivent se rendre à la salle d'attente principale, prendre un numéro, puis attendre que l'agente administrative les appelle avec ce numéro pour lui remettre leur requête. Par la suite, ils retournent à la salle d'attente jusqu'à ce que l'infirmière les appelle. Notez qu'au CLSC de Cap-aux-Meules, nous pourrons faire les prélèvements de 80 personnes maximum, par jour. Après quelques semaines, nous évaluerons la possibilité de modifier ce nombre.

Depuis plus d'un an, nous avons constaté que près de 30 % des patients ne se présentent pas à leurs rendez-vous au centre de prélèvements, ce qui occasionne plusieurs problèmes.

Le CSSS des Îles travaille à mettre en place de nouvelles façons de faire afin d'optimiser ses services. Dès le 4 février, si vous devez faire faire des prélèvements, présentez-vous dans un des CLSC avec votre requête. Le comité de direction vous remercie de prendre note de ces changements.